



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS  
MARDI 2 OCTOBRE 2018, 19 H 30**

**Ouverture de la séance :**

L'an deux mille dix-huit, le deux octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Neydens, convoqué le 25 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Carole VINCENT, suppléante de Madame Le Maire empêchée.

**Membres présents (15) :** Carole VINCENT, Bernard CHAUTEMPS, Eve ROUKINE, Yves FELIX, Nathalie BLANES, Levent BAYAT, Jean-Luc GUERINEAU, Michèle DUVAL, Sophie GIROD, Claire HUBER, Cécile SAUTIER, Catherine SILVESTRE, Yves TREGOAT, Véronique VERGUET, Lionel VESIN.

**Procuration (1) :** Mme Caroline LAVERRIERE à Mme Carole VINCENT.

**Absents (4) :** Mme Caroline LAVERRIERE (excusée), et MM. Robert BONALDI, Martial BAUDET, Adrien DOCHE.

**Présents : 15      Pouvoir : 1      Votants : 16      Absents : 4**

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile SAUTIER –

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de la séance précédente :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2018.

**Désignation du secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal désigne Madame Cécile SAUTIER pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

**Délibération n° 2018-53 : Extension de l'école et construction d'un restaurant scolaire – Attribution du marché concernant le lot n° 17 « équipements de cuisine »**

Pour faire suite à la nouvelle consultation lancée pour le lot n° 17 « équipements de cuisine » déclaré infructueux à l'issue de la première consultation, et après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres produit par DMA Architectures,

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Après avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 16      Voix contre : 0      Abstention : 0**

- **Décide** d'attribuer le marché pour le lot n° 17 « équipements de cuisine » à l'entreprise CUNY pour un montant de 156 405,00 € HT,
- **Donne tous pouvoirs** à Madame Le Maire pour signer le marché ainsi que toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

**Approbation du Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale pour la saison 2018-2019 :**

Madame Carole VINCENT informe que le DOVH a été évoqué en commission voirie mais n'est pas à ce jour finalisé du fait de la reconfiguration du service technique. En effet, aujourd'hui un seul agent est habilité à conduire l'engin de déneigement ; il est donc nécessaire de faire appel à un prestataire pour pouvoir répartir les astreintes hivernales. Il a été d'ores et déjà décidé que le déneigement des trottoirs ne serait effectué qu'à partir de la prise de service des agents, à savoir 8 heures. Un flyer a été inséré dans le bulletin municipal qui sera distribué prochainement pour rappeler aux usagers certaines règles de bon sens à respecter durant la période hivernale.

Les modalités d'intervention du prestataire restant à définir, le DOVH ne peut être finalisé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Délibération n° 2018-54 : Convention avec la Commune de Beaumont relative à la réalisation des travaux de voirie sur la RD145, route de la Croisette -**

Madame Carole VINCENT rappelle que le Conseil Municipal a décidé la réalisation d'aménagements de sécurité sur la route départementale n° 145 dite route de la Croisette. Or, cette voirie étant située en partie sur le territoire de la Commune de Beaumont, il convient de passer une convention afin de définir les participations financières et techniques des deux collectivités.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention,

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Après avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 16**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Décide** d'approuver la convention relative à la réalisation de travaux de voirie sur la RD145 dite route de la Croisette, à passer avec la Commune de Beaumont,
- **Donne tous pouvoirs** à Madame Le Maire pour signer ce document.

**Délibération n° 2018-55 : Subvention pour les transports scolaires 2018-2019**

Madame Carole VINCENT propose d'allouer à la coopérative scolaire une subvention de 5000€ pour financer les transports liés aux sorties scolaires pour l'année 2018-2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Après avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 16**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Décide** d'allouer une subvention à la coopérative scolaire de 5 000 € (cinq mille euros).

Une subvention du même montant a été versée l'année précédente ; le Conseil Municipal souhaiterait savoir si cette somme est suffisante et couvre toutes les dépenses liées aux transports. Un bilan financier sera demandé à la directrice de l'école.

**Délibération n° 2018-56 : Décision modificative budgétaire n° 03/2018 – Budget Principal -**

Madame Carole VINCENT propose la décision modificative budgétaire suivante pour la prise en compte de l'emprunt de 2 000 000 € (deux millions d'euros) décidé lors de la séance précédente du Conseil Municipal :

Décision modificative n° 03/2018 constatant l'emprunt à réaliser pour financer les investissements :

	Recettes	Dépenses
1641 – Emprunts	+ 2 000 000,00 €	
2313–Constructions (école)		+ 2 000 000,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Après avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 16**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Décide** d'approuver la décision modificative budgétaire présentée.

**Délibération n° 2018-57 : Décision modificative budgétaire n° 04/2018 – Budget Principal -**

Madame Carole VINCENT propose la décision modificative budgétaire suivante afin de régulariser le remboursement de la caution à l'entreprise RANNARD.

- Décision modificative n° 04/2018 :

	Dépenses	Dépenses
165 – Remboursement cautions	+ 15 000,00 €	
2313 – Constructions (école)		- 15 000,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Après avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 16**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Décide** d'approuver la décision modificative budgétaire présentée.

**Délibération n° 2018-58 : Dénomination de la nouvelle voirie du Mail**

Madame Carole VINCENT propose d'attribuer à la nouvelle voirie communale du Mail (du chemin de la Creuse jusqu'à l'aire de retournement) la dénomination suivante : Rue du Mail.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Après avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 16**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Décide** d'approuver la dénomination « Rue du Mail ».

**Divers :**

**Recrutements :**

Mme Carole VINCENT informe le Conseil Municipal des mouvements du personnel :

- M. Ian COWLEY, de nationalité britannique, a pris ses fonctions au sein du service technique le 24 septembre 2018. M. COWLEY est qualifié dans les espaces verts et sa mission prioritaire est l'entretien et la remise en état des espaces verts du cimetière pour la Toussaint, et du Chef-Lieu en perspective de la cérémonie du 11 novembre. Les Brigades Vertes ont également été missionnées en renfort pour l'entretien des espaces verts du cimetière.
- Les entretiens d'embauche sont en cours pour le poste de directeur des services techniques pour lequel trois candidatures ont été reçues.

- M. Jérôme DEMIET, responsable du service technique, qui a demandé une disponibilité pour convenances personnelles pour une période de trois ans, quittera ses fonctions le 4 octobre 2018.
- Mme Carole VINCENT rappelle qu'il avait été évoqué l'embauche éventuelle d'un troisième agent de terrain pour renforcer l'équipe technique. Cette question est toujours à l'ordre du jour.
- Au niveau du service administratif, Mme Charlotte LEMOT a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 2018 sur son poste de chargée de mission dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement.
- Mme Delphine LETORT prendra ses fonctions au poste de l'accueil à compter du 11 octobre prochain.

### **Compétence eaux pluviales :**

Lors de la réunion du bureau des maires à la Communauté de Communes du Genevois, les maires ont été informés qu'un décret est paru en août 2018 annulant l'obligation de transfert de la compétence eaux pluviales aux intercommunalités. Les communes conservent donc cette compétence jusqu'à nouvel ordre. La personne recrutée par la CCG pour réaliser l'état des lieux terminera l'étude et réalisera le diagnostic.

### **Règlementation des stationnements devant l'école :**

Depuis la rentrée de septembre, compte-tenu du déplacement de l'entrée de l'école pour les besoins du chantier de construction du nouveau bâtiment, et de la condamnation d'une partie du parking de la Mairie, les parents d'élèves stationnent leur véhicule sur le parvis de l'église et le long du chemin d'Huffin aux heures d'entrée et de sortie d'école. Il est convenu que pendant la durée du chantier, soit pendant environ 18 mois, une tolérance est accordée pour ces stationnements qui ont lieu principalement le matin entre 8h20 et 8h30.

### **Occupation des locaux du presbytère :**

Ces locaux qui ne répondent pas aux normes électriques, sont toujours occupés par le père Amédée qui organise un accueil de personnes et dort sur place une fois par semaine. Mme Carole VINCENT rappelle que pour des raisons de sécurité et de responsabilité de la Commune, il avait été demandé que les locaux soient libérés au plus vite et en tout état de cause pour le début du mois de septembre 2018. Un délai supplémentaire est accordé jusqu'au mois de décembre 2018 pour permettre au père Amédée de trouver un autre local.

### **Salle polyvalente :**

Les travaux dans la salle polyvalente consistant dans la création d'une nouvelle issue de secours seront terminés pour le 13 octobre 2018, la salle pourra donc être utilisée pour le loto de la Laurentienne.

### **Projet de méthanisation :**

Une société privée souhaite implanter une unité de méthanisation dans le secteur, sur la Commune de Présilly. Son projet est d'acquérir la matière première aux agriculteurs du secteur.

Concernant le projet prévu sur la Commune, Mme Carole VINCENT informe que la demande de permis de construire a été déposée par les pétitionnaires sur le terrain de M. MIVEL. L'instruction du permis n'est pas réalisée par la Commune mais par la DDT. Mme VINCENT rappelle que la Commune est toujours en attente des informations complémentaires qui avaient été demandées aux porteurs du projet lors de la réunion qui s'est tenue en mairie le 15 mai 2018, à savoir les éléments financiers et l'impact sur les déplacements.

M. Yves FELIX précise que les porteurs des projets de NEYDENS et de VIRY ont fait le choix de créer deux unités distinctes dans le but de limiter les déplacements dans un souci de préservation de l'environnement et des infrastructures.

**Invitation de la société de chasse :**

M. GUERINEAU rappelle l'invitation de la société de chasse de Neydens-Beaumont à « un dimanche à la chasse » qui aura lieu le 21 octobre prochain et qui nécessite une inscription préalable.

**Croix de Moisin :**

Mme Cécile SAUTIER rappelle que lors d'une commission voirie, il avait été évoqué la réfection des inscriptions sur la croix de Moisin ; or, ce projet n'a pas pu aboutir pour une raison indéterminée. Ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion de la commission voirie.

**Signalisation horizontale sur la route de Neydens :**

Il est prévu que le marquage au sol réalisé sur la partie tout juste aménagée de la route de Neydens qui signale une voie partagée entre les véhicules et les cycles, sera prolongé sur la portion restante et sur le chemin neuf après son aménagement.

**Circulation à Verrières :**

Mme Véronique VERGUET soulève la problématique de la circulation sur la route de la Croisette et du danger qu'elle représente pour les enfants qui doivent la traverser pour prendre le car scolaire. Des chicane provisoires avaient été installées sur cette route pour ralentir la circulation mais ont dû être retirées à la demande du Département car trop gênantes lors du déneigement. Mme Carole VINCENT rappelle que les travaux d'aménagement prévus avec pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers et des piétons, devraient démarrer dès le printemps prochain, et que par conséquent, il convient d'attendre l'exécution de ces travaux.

**Contentieux opposant la Commune à la famille FELIX :**

Mme Carole VINCENT rappelle que le Tribunal Administratif et le Tribunal Correctionnel ont donné gain de cause à la Commune dans le contentieux qui l'oppose à la famille FELIX. Cette dernière est contrainte de quitter les lieux occupés illégalement, ou de payer des astreintes, ce qu'elle refuse d'exécuter. Il est rappelé qu'un logement a été proposé par la Commune à cette famille qui l'a refusé au motif qu'il est insalubre, alors que ce logement rénové, ne présente aucun signe d'insalubrité, et est à ce jour occupé par une famille. Les questions suivantes sont posées : qui peut, et comment faire exécuter un jugement ? La famille FELIX loge sur place dans un bâtiment de type « algéco », qu'en est-il de l'évacuation des eaux usées ?

**Fibre optique :**

Une réunion organisée par la société COVAGE en charge du raccordement des usagers à la fibre optique, est prévue dans la salle des associations le 4 octobre 2018. Cette permanence a pour objectif de renseigner les usagers des secteurs desservis par la fibre, qui sont les habitants de la Celle, Pernin, les Mouilles, Mouvis, les Envignes, Huffin. Il est rappelé que le service est ouvert aux entreprises depuis 2016.

**Compteurs LINKY :**

La pose de ces compteurs fait suite à l'application d'une directive européenne et les communes ne peuvent pas s'opposer à leur déploiement. Les récentes décisions de justice confirment cette analyse. Les particuliers qui s'opposeraient au remplacement de leur compteur par un LINKY pourraient s'exposer à des coupures ou en tout cas, à un défaut de dépannage de la part du fournisseur d'électricité.

**Information du Conseil Municipal :**

Mme Catherine SILVESTRE remercie Mme Carole VINCENT pour la communication régulière effectuée auprès des Conseillers Municipaux concernant les dossiers en cours.

**Repas des Aînés :**

Ce repas annuel aura lieu le dimanche 4 novembre 2018 à 12 heures dans la salle polyvalente. Les Conseillers Municipaux qui souhaitent participer ou apporter une aide, sont les bienvenus.

**Bulletin municipal :**

L'édition de septembre 2018 vient de paraître. Les Conseillers Municipaux sont invités à en assurer la distribution aux habitants.

A Neydens, le 16 octobre 2018

La secrétaire de séance,  
Mme Cécile SAUTIER



Pour Le Maire empêché et par suppléance,  
Le Maire-Adjoint  
Mme Carole VINCENT

